



Tous en Live : La Sacem relance son dispositif pour encourager ses clients CHR à organiser des concerts et des événements musicaux

Lancé en **juin 2021**, le dispositif « Tous en Live » a soutenu la reprise d'activité avec une aide exceptionnelle à l'organisation de concerts ou de spectacles pour les clients Sacem dont ce n'est pas l'activité principale. Grâce à cette initiative, **675 concerts** ont ainsi pu être organisés dans des bars, restaurants... sur tout le territoire.

Tous en Live : une aide pour...

- **Favoriser la reprise d'activité** des clients Sacem et recréer de l'attractivité dans leur établissement
- **Encourager** la création d'animations et d'événements musicaux
- **Soutenir les artistes et groupes locaux** en leur offrant un espace pour renouer avec leur public

Après une longue période marquée par des fermetures répétées, les amoureux de musique et l'ensemble des Français peuvent à nouveau se réunir et vibrer dans les établissements, restaurants, cafés, hôtels, bars, campings... dans les mêmes conditions qu'avant le début de la crise sanitaire.

Pour accompagner au mieux ses clients CHR dans cette nouvelle phase, la Sacem reconduit jusqu'au **30 novembre 2022** son dispositif "Tous en live".

En relançant l'opération, la Sacem poursuit son engagement en faveur de ses clients qui diffusent habituellement de la musique en fond sonore, avec un dispositif dédié pour faciliter la création d'animations et d'événements musicaux à l'aide d'artistes et de groupes locaux pour créer de l'attractivité dans leur établissement.

En diffusant de la musique et en organisant des concerts et événements musicaux, les clients (cafés, hôtels, bars, restaurants...) soutiennent les créateurs issus de la scène locale et leur permettent de se produire devant de nouveaux publics. Acteur majeur au service de la musique dans les territoires, la Sacem poursuit son engagement en faveur des créateurs et de ceux qui contribuent au rayonnement de leurs œuvres.

"Tous en live" c'est :

- Une enveloppe totale de **400 000€** pour soutenir les établissements (cafés, hôtels, restaurants,) et les aider à organiser des concerts et événements musicaux pour renforcer la proximité avec leurs clients.
- Pour les cafés, hôtels, restaurants, un soutien de **250€** (charges sociales et fiscales incluses) par événement dans la limite de **3 événements par établissement** sur l'année 2022.



Plus d'informations sur les modalités du dispositif [à découvrir ICI.](#)

[Lire sur le site](#)

La musique accompagne nos vies et, depuis 170 ans, la Sacem accompagne celles et ceux qui la créent. 182 520 auteurs, compositeurs et éditeurs l'ont choisie pour gérer leurs droits d'auteur. Porte-voix des créateurs, partenaire de confiance des diffuseurs de musique, la Sacem agit pour faire rayonner toutes les musiques, dans leur diversité. Société à but non lucratif, la Sacem contribue à la vitalité et au rayonnement de la création sur tous les territoires, via un soutien quotidien à des projets culturels et artistiques.

Ensemble faisons vivre la musique !

Attention : Le présent message et ses pièces jointes (le « message ») sont confidentiels et établis à l'attention exclusive du(des) destinataire(s) indiqué(s). Toute diffusion ou utilisation non autorisée est strictement interdite. Si vous recevez ce message par erreur, veuillez immédiatement en avertir l'expéditeur par e-mail en retour puis détruire le message et vous abstenir de toute référence aux informations qui y figurent afin d'éviter les sanctions attachées à la divulgation et à l'utilisation d'informations confidentielles et/ou de données à caractère personnel. Les messages électroniques sont susceptibles d'altération et de falsification. La Sacem décline toute responsabilité en cas d'altération ou de falsification du présent message.